



RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que le rapport financier du trésorier et le rapport du vérificateur externe, pour l'année financière 2023, seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal prévue le lundi 13 mai 2024 à 13 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 1^{er} mai 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville